

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 11 Juillet 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003034

Service des sports –
Nouveau règlement
intérieur des
équipements
sportifs

Affiché le :

Le Mardi 11 Juillet 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 05 juillet 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle que dans un esprit de transparence et par délibération n° 002965 du 22 février 2023, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité (moins une abstention) le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives. Parmi les critères d'évaluation retenues, il est apparu nécessaire de prendre en considération la manière dont les utilisateurs feraient preuve de respect quant aux conditions d'utilisation des installations sportives.

Toujours dans le même esprit de transparence, il apparait donc nécessaire de moderniser et d'actualiser les règlements afférents aux équipements sportifs de la ville d'Apt. En effet, la diversité des pratiques, la forte hausse des demandes d'utilisation et l'évolution de la réglementation rendent indispensable la mise à jour des modalités et des conditions d'utilisation de ces équipements.

La réglementation qu'il est proposé au vote du conseil a pour objectif de fixer un cadre de référence qui, mis en application, permet d'une part de favoriser l'accès aux

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230711-003034-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2023

installations municipales et d'autre part d'en optimiser leur utilisation. De plus la ville, de par le nombre et la diversité de ses installations, souhaite prendre en compte autant que possible les diverses formes de pratiques aujourd'hui existantes au sein de la population.

Cette réglementation a également pour mission de valoriser les relations et la compréhension entre les différents intervenants au sein des équipements de la ville d'Apt, institutionnels ou non, des dirigeants associatifs aux enseignants de l'Éducation Nationale, du personnel municipal et de l'ensemble des administrés.

Considérant que certaines règles s'appliquent à l'ensemble des équipements, Madame le Maire propose d'approuver le nouveau règlement intérieur qui comprend un cadre et des règles communes puis des règles spécifiques à chaque équipement.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2144-3, L. 2212-1 et suivants ;

Vu, le Code du Sport, et notamment les articles L212-1, L. 212-11, L. 321-1, L332-1 à L332-21, L331-9 et R. 322-4 et suivants ;

Vu, le Code de l'Education et notamment l'article L214-4 ;

Vu, le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3335-4 et L. 3511-7 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE, le nouveau règlement intérieur relatif à l'utilisation des équipements sportifs annexé à la présente délibération.

AUTORISE, Madame le Maire à conclure et signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

